
ICANN74 | Forum de politiques – Rédaction du communiqué du GAC (2 sur 6)
Mercredi 15 juin 2022 – 15h00 à 16h00 AMS

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Merci à tous et bienvenue à nouveau. Je vais demander à ce que le communiqué soit affiché à l'écran.

Si j'ai bien compris, vous allez remplacer le premier paragraphe par le deuxième. Est-ce correct ? Ou a-t-on toujours besoin du texte du premier paragraphe.

Alors le deuxième paragraphe dit : suite à la consultation publique au sujet du rapport d'état des politiques liées à l'UDRP, le GAC a reçu des commentaires pendant une période de consultation publique, entre crochets ? D'accord, donc le GAC a reçu des commentaires de certains membres du GAC concernant le fait de savoir si la portée de l'UDRP devait être élargie de manière à comprendre les indications géographiques. Le GAC a donc prévu de discuter de la question en amont et pendant la réunion ICANN75.

Alors la première question est de savoir si nous avons besoin d'un texte du premier paragraphe ou si on peut tout simplement le biffer ? Est-ce qu'on garde une partie ? Et puis est-ce que vous avez des commentaires à propos du deuxième paragraphe ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Les États-Unis, allez-y Susan.

ÉTATS-UNIS : Merci. On avait suggéré auparavant qu'il serait plus exact de remplacer « consultation » par « période de commentaires publics », étant donné qu'il s'agit du nom correct. Et puis on pourra discuter du texte entre crochets.

MANAL ISMAIL : Merci les Etats-Unis. Y a-t-il d'autres commentaires ou tout le monde est d'accord à ce que le premier paragraphe soit biffé complètement ? Susan, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Pardon, je lis en même temps qu'on avance. Est-ce que le GAC a reçu des contributions pendant la période de consultation publique ?

COMMISSION EUROPEENNE : Si vous me permettez, Susan, je pense que c'est correct maintenant, parce que c'est après, non ? C'est ce qu'il me semble, cela semble être correct à présent.

MANAL ISMAIL : Merci la Commission Européenne. Je vois que Brian lève la main et nous sommes en train de recevoir des informations concrètes, c'est que nous souhaiterions, si possible.

BRIAN BECKHAM : Merci. Alors, petit commentaire, là où le texte est biffé, je pense qu'il manquerait un verbe suggérant que ça pourrait, comme Véliméra l'a signalé, étant donné que cela suit la période de commentaires publics, on pourrait par exemple dire : suite à une information à propos de la période de consultation publique ou quelque chose de similaire qui montre que le GAC a reçu, effectivement, des contributions après la mise à jour informative à propos de la période de commentaires publics.

MANAL ISMAIL: Merci, Brian. Est-ce que cela a été noté ? Est-ce que le texte à l'écran reflète correctement votre proposition, Brian : suite à une présentation informative à propos de la période de consultation publique sur le rapport de l'état des politiques concernant l'UDRP. Je vous vois acquiescer.

Y a-t-il d'autres commentaires à propos de ce paragraphe ? Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Je voulais revenir sur ce que je disais juste avant la pause. Vous préféreriez garder les discussions ouvertes, je ne pense pas que l'on doive définir que c'est à faire en amont de et pendant la réunion d'ICANN 75, puisqu'on ne l'a toujours pas discuté on ne sait pas si ce sera le cas. Voilà notre suggestion.

MANAL ISMAIL: D'accord, donc la proposition est de biffer ICANN 75 ? Le GAC a par conséquent l'intention de discuter de la question ou de discuter la question en amont de et prochaine réunion ?

ÉTATS-UNIS : Les deux sont corrects pour nous. Les deux propositions que vous venez de faire sont acceptables. Merci.

MANAL ISMAIL: D'accord, y a-t-il des commentaires à propos de la proposition de biffer la référence à l'ICANN 75 ?

COMMISSION EUROPEENNE : Merci. Nous en avons discuté pendant la pause et nous avons nos réserves à ce propos, mais bien sûr on ne peut pas décider à nous seuls. Donc si vous allez le biffer, nous l'acceptons. Mais à propos de la rédaction, est-ce que vous pourriez répéter la suggestion que vous avez dite ?

MANAL ISMAIL: En amont des prochaines réunions.

COMMISSION EUROPEENNE : Oui. Et donc on devrait refléter le fait que nous avons discuté de revenir sur la question, non seulement en amont des réunions, mais pendant les réunions elles-mêmes ou de discuter de la question.

MANAL ISMAIL: Donc, essayons autrement. En préparation pour les discussions lors des prochaines réunions. Les États-Unis hochent de la tête, est-ce que c'est convenable pour vous Commission Européenne ? Le GAC a donc prévu de discuter de la question en amont... Ou peut-être qu'il faudrait changer cela : lors des prochaines réunions ?

D'accord, peut-être que le GAC pourrait donc dire qu'il envisage d'examiner la question en amont de, pour ne pas être trop rébarbatif. Est-ce que vous avez des objections ou des préférences ?

Alors, je vais lire encore une fois le texte proposé.

À la suite d'une présentation informative à propos de la période de commentaires sur les deux rapports d'état des politiques à

propos de l'URDP, le GAC a reçu des commentaires de certains membres du GAC par rapport au fait de savoir si la portée de l'UDRP pourrait être élargie pour y comprendre les indications géographiques.

Le GAC prévoit par conséquent de considérer d'examiner la question en amont des discussions qui se tiendront lors des prochaines réunions.

Est-ce que vous avez des préférences ?

IRAN : Est-ce que vous voyez ma main ?

MANAL ISMAIL: Oui, désolée Kavouss, je vois votre main qui est levée et celle de Nigel du Royaume-Uni. Allez-y Kavouss.

Kavouss, pardon, on vous entend de très loin, est-ce que vous pourriez parler plus près du microphone ?

IRAN : Mais je suis tout près. Est-ce que ça mieux comme ça ?

MANAL ISMAIL: Oui, beaucoup mieux. Merci.

IRAN : Je ne pense pas que le problème soit de dire qu'on a eu une présentation informative, mais je pense que la structure de la phrase n'est pas la bonne. On peut dire « pourrait être élargi » et pas « devrait être élargi ». On a une double probabilité dans votre phrase entre le « may » et le Could » donc est-ce qu'on pourrait supprimer un des deux ?

MANAL ISMAIL: Merci de l'avoir résolu Kavouss.

IRAN : Un autre commentaire. Pendant les autres réunions, je pense que c'est trop vague. On pourrait dire en 2030, en 2050, comme ça se serait un peu plus spécifique au moins. Au lieu de parler des prochaines réunions, est-ce que « prochaines réunions » ne pourrait pas être remplacé par « les réunions ultérieures », donc ICANN 75, ICANN 76, et non pas « prochaines ». Moi je n'ai aucun problème à parler d'ICANN 75, mais si vous ne voulez pas le dire comme cela, vous pouvez dire pendant les réunions ultérieures, de préférence à l'occasion de l'ICANN 75 si possible. On ne peut pas remettre cela à jamais, donc « de préférence dans le cadre de l'ICANN 75, si possible ».

Manal, je ne veux pas insister dessus, si vous pensez que « réunions ultérieures » au lieu de « prochaines réunions » vous convient, mais réunions au pluriel.

MANAL ISMAIL: D'accord, donc on va biffer le mot « upcoming », prochaine, et le remplacer par « ultérieures », subsequents meetings.

IRAN : Au pluriel.

MANAL ISMAIL: Oui, c'est au pluriel et je n'ai aucun problème à dire « de préférence à l'ICANN 75 ». Parce que si on attend des décisions de qui que ce soit, on expose trop de détail. Si vous êtes d'accord, Kavouss, je crois qu'il vaut mieux mettre un point après réunions.

IRAN : Oui, Madame.

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss, d'avoir répondu en arabe. Nigel maintenant.

ROYAUME-UNI : Merci, Manal. Je ne vais pas essayer de vous parler en une langue autre que l'anglais.

Je suis d'accord avec les modifications apportées, mais je voulais dire qu'il vaut mieux faire le plus simple possible et on a d'autres parties du texte qui ont besoin de notre travail. Mais c'est bien de refléter tout cela dans notre communiqué. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Nigel. Je vérifie pour voir s'il y a d'autres mains levées. Je vois qu'il n'y en a pas. Je pense que l'on peut donc supprimer la première partie ou la première version. Merci au personnel de soutien d'avoir bien reflété nos discussions.

Maintenant nous passons au point numéro 7, révision de l'UDRP. Et je pense qu'ici il y avait des commentaires. Je ne me souviens plus quels étaient les commentaires par rapport à cette partie. Il y avait un commentaire fait par l'Inde et donc l'Inde proposait d'avoir deux points sous ce titre, un et deux, donc UDRP, sous le titre révision de l'UDRP, mettre deux points, point 1 et point 2. Je crois qu'il n'y a pas d'opposition. Merci au personnel de soutien. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport au paragraphe avant de passer au résultat des enchères ? Je vois qu'il n'y en a pas.

Nous passons donc au point numéro 7, c'est les résultats des enchères sur les nouveaux gTLD, le GAC reconnaît l'adoption des recommandations par le conseil d'administration du rapport final du ccWGAP. Le GAC va suivre de près le design, la conception et la planification de la mise en œuvre des recommandations du ccWGAP et reste disponible pour fournir ses commentaires tout au long du processus.

Le Paraguay ?

PARAGUAY : Je ne suis pas sûr que le GAC sera capable de suivre de près la mise en œuvre. Comment ferons-nous cela ? Je trouve cela un peu difficile à mettre en œuvre.

MANAL ISMAIL: Merci le Paraguay. Notre intention n'est pas de mettre en œuvre mais plutôt de faire un suivi de la manière dont cela est mis en œuvre. Et donc, au fur et à mesure qu'ils feront des points d'étape, nous allons les suivre.

PARAGUAY : Mais on dit ici que le GAC va suivre de près la mise en œuvre, peut-être qu'on devrait changer un petit peu le texte, parce que qui

serait en charge de suivre de près cette mise en œuvre, pour être précis ?

MANAL ISMAIL: Oui, peut-être que l'on pourrait changer ici la formule.

PARAGUAY : Oui, oui, on pourrait dire « suivre les progrès », je ne sais pas. Dans ces eaux-là.

MANAL ISMAIL: Le GAC fera un suivi de la mise en œuvre des recommandations du ccWGAP et reste disponible pour des commentaires tout au long du processus. Je vois que le Paraguay acquiesce, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

GULTEN TEPE : Je vois que Kavouss a levé la main sur Zoom.

MANAL ISMAIL: Désolée, Kavouss, je vous donne la parole.

IRAN : JE suis d'accord avec le Paraguay, nous pourrions ajouter donc « faire un suivi », mais c'est peut-être un peu trop. Parce que

quand on est dans les réunions du GAC on peut dire plusieurs choses mais après il faut mettre en œuvre ce que l'on dit. Alors, je suggère que le GAC s'efforcera de suivre et donc on dit qu'on va faire de notre mieux. On va essayer.

Parce que, chère Manal, quand on dit que nous allons faire quelque chose, on dit qu'on va le faire, mais peut-être qu'on ne pourra pas le faire.

Alors, on peut dire que le GAC va s'efforcer de suivre, etc.

MANAL ISMAIL:

Merci, Kavouss. Est-ce que je peux proposer une petite modification et je comprends tout à fait votre commentaire et celui du Paraguay, on pourrait peut-être dire : le GAC envisage de, ou prévoit de, et donc peut-être qu'on pourrait faire et peut-être qu'on ne peut pas. C'est peut-être un peu plus fort qu'essayer.

IRAN :

Oui, oui, très bien, je pense que c'est une très bonne solution.

PARAGUAY :

Oui, nous sommes d'accord.

MANAL ISMAIL: Merci le Paraguay, merci Kavouss. Est-ce qu'il y a des objections ? S'il n'y en a pas, je pense qu'on peut passer à l'avis consensuel du GAC au conseil d'administration. Fabien, s'il vous plait.

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons reçu un texte pour la section de l'abus du DNS, je ne sais pas si vous voulez revenir en arrière et lire cette partie ?

MANAL ISMAIL: Bien sûr.

FABIEN BETREMIEUX : Est-ce que ça vient avant ou après ?

MANAL ISMAIL: Nous attendons que le texte sur l'abus du DNS s'affiche sur l'écran. Merci beaucoup. Est-ce qu'on pourrait agrandir un petit peu la police du texte ? Merci.

Le GAC a mis l'accent sur l'importance de répondre de manière efficace aux abus du système des noms de domaine et apprécie le travail permanent réalisé par l'organisation ICANN et la communauté de l'ICANN sur ces questions. Les solutions peuvent, entre autres, prendre la forme de, un : renforcement du signalement d'abus du DNS ; deux : amélioration des dispositions contractuelles à travers des amendements appropriés et des

programmes de conformité y compris des encouragements pour obtenir des mesures anti-abus pertinentes; trois: processus d'élaboration de politique. Amélioration du signalement d'abus pourrait permettre un dialogue basé sur des preuves anti-abus dans la communauté de l'ICANN et permettre d'avoir des données qui permettent des améliorations contractuelles efficaces et plus ciblées. Une activité de signalement plus rigoureuse et globale pour inclure un signalement d'abus plus détaillé au niveau des registres et des bureaux d'enregistrement, avec une ventilation par type d'abus et cela de manière mesurée et cela permettrait de développer des dispositions contractuelles en les rendant plus ciblées et plus efficaces.

Le GAC salue le lancement de l'outil de signalement d'abus centralisé de l'initiative DNS Abuse de NetBeacon et note être en ligne avec les recommandations du SSAC et le rapport final SSR2. Et le rapport SSR2 c'est le rapport issu de la deuxième révision de la sécurité et de la stabilité.

Donc des dispositions contractuelles améliorées pourraient cibler des domaines tels que le signalement, la gestion et le renforcement et l'application de mesures contre l'abus du DNS.

Dans son rôle en tant qu'organisation servant l'intérêt public, chargé d'assurer la sécurité et la stabilité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet, l'organisation ICANN est

bien placée pour recevoir des commentaires concernant la politique publique de la part de la communauté de l'ICANN et négocier des mises à jour des contrats. Cela permettrait à l'organisation ICANN de s'assurer que ces contrats promeuvent l'intérêt public en incluant des obligations applicables et claires pour détecter et répondre aux abus du DNS et aux menaces à la sécurité.

Le GAC note que les améliorations au niveau des contrats pourraient résulter en un processus d'élaboration des politiques. Si un PDP sur les abus du DNS devait avoir lieu, il devrait être conçu pour produire des résultats applicables et opportuns.

Et je pense que le texte de départ du Japon n'est pas inclus. Je vais continuer donc avec le texte reçu par le Japon.

Donc en se basant sur les discussions de l'ICANN 72 sur la question du hopping des bureaux d'enregistrement et des discussions d'ICANN 73 concernant le hopping des domaines, où les titulaires qui semblent être les mêmes sont impliqués dans différents types d'enregistrement de noms de domaine abusifs avec le même bureau d'enregistrement, le GAC a discuté de la question, les titulaires font ces pratiques de hopping plus rapidement et il y a une tendance à concentrer cet abus de noms de domaine dans un petit nombre de bureaux d'enregistrement. L'exactitude des données d'enregistrement, qui permet des informations qui

soient fiables et efficaces pourrait aider les bureaux d'enregistrement de subir des cas d'abus de la part des titulaires de nom et le GAC croit qu'il est important de continuer à considérer ce que l'ICANN peut faire et mettre en œuvre pour améliorer l'environnement de l'internet, y compris l'amendement de contrat.

Nous avons reçu le texte des responsables thématiques et nous avons reçu également le texte du Japon. Nous allons passer au premier paragraphe, si on peut faire défiler le texte sur l'écran. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport au premier paragraphe ? Kavouss ?

IRAN :

Merci, Manal. Je n'ai pas de problème avec le texte, mais vous savez, et tous les membres du GAC savent que tout l'avis du GAC sera examiné dans le détail par tous les SO et AC et en particulier par la GNSO. Parfois, il y a deux, trois, quatre pages de commentaires. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas adresser notre avis au conseil d'administration, mais nous devons faire attention à chaque mot que nous utilisons, en particulier parce que les avis du GAC font le suivi des éléments les plus importants.

Donc je suggère...

MANAL ISMAIL: Kavouss, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, mais je voulais noter que nous ne sommes pas dans la partie avis consensuel au GAC. Nous sommes dans la section questions d'importance pour le GAC.

IRAN : Si c'est des questions d'importance pour le GAC, je n'ai aucun problème.

MANAL ISMAIL: C'est de ma faute, je ne me suis pas expliquée correctement, j'ai pas expliqué les choses correctement. Nous sommes revenus en arrière pour voir cette partie concernant cette partie de l'abus du DNS.

IRAN : Vous devriez ajouter un paragraphe avant cela et dire : le GAC réitère son avis précédent sur l'importance de continuer à suivre les actions du conseil d'administration dans le domaine de, etc. Et, après, inclure cela. Mais il faut un paragraphe qui relie ceci avec les avis précédents du GAC.

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss, si vous pouviez répéter un peu plus doucement, à une vitesse qui permette de prendre ce que vous dites en tant que dictée, on le notera.

IRAN : Oui, bien sûr. Alors, l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC réitère son avis préalable à propos de l'importance de la continuité des actions du conseil d'administration en matière de... Et vous mettez ce que vous voulez, l'utilisation malveillante, l'abus au moment de l'enregistrement, le DNS, etc. Un point. Et là vous dites : à ce sujet et vous ajoutez le premier paragraphe. À ce sujet, deux points et vous passez au paragraphe suivant.

Et je suggère que vous et Fabien considérez peut-être de numéroter les paragraphes parce qu'on a un peu trop de paragraphes, comme ça ce sera un peu plus clair. Et ce que je viens de vous dicter est un préambule, pour que l'on sache tous ce dont on parle, que le conseil d'administration doit continuer de s'occuper de cette question. On sait qu'ils ont déjà commencé à l'aborder, mais il s'agit de quelque chose d'important pour nous qui doit se poursuivre, et nous l'apprécions d'autant plus parce qu'on voit qu'il y a un nouvel élément au lieu de répéter ce qui a déjà été dit. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Kavouss. Y a-t-il des commentaires par rapport à ce préambule ? Le GAC réitère son avis préalable concernant l'importance de la continuité des actions du conseil d'administration à propos de l'utilisation malveillante du DNS. À cet égard, le GAC souligne, et le texte continue.

J'ai vu que Chris a la main levée. Allez-y.

CHRIS LEWIS EVANS: Merci. Aux fins de l'exactitude, je ne sais pas si on a rédigé des avis préalables à ce sujet, mais on a beaucoup discuté de l'utilisation malveillante du DNS, donc peut-être qu'on devrait éviter de parler d'avis. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci, Chris. Effectivement, on n'a jamais eu d'avis de consensus du GAC à ce sujet au préalable. Donc peut-être faudrait-il que l'on parle de notre opinion. Kavouss, je ne sais pas si vous êtes d'accord ?

IRAN : Oui, on pourrait parler de position, comme alternative. En anglais vous dites Stance, c'est correct, on pourrait également dire position, ce sont des synonymes, mais on pourrait peut-être parler de position. Merci.

MANAL ISMAIL: Très bien, alors position, stance, views, vous avez des préférences pour l'un ou l'autre ? Autrement, nous allons garder position, comme l'a suggéré Kavouss. Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet ? D'accord. Passons donc maintenant au deuxième paragraphe. Pardon, le Brésil, allez-y.

BRÉSIL : Merci, Manal. C'est un commentaire d'ordre général. Je pense que l'idée était d'avoir un registre un peu plus clair de la réunion, et je sais que c'est un sujet important et que les membres ont une idée très claire des priorités dans ce cas-là. On n'a aucun problème à ce propos. Je ne pense pas que tout ce qui apparaît ici ait été nécessairement discuté pleinement lors de nos délibérations. Donc on croit qu'il faudrait refléter bien plus les débats qui se sont tenus pendant la réunion et non pas toujours toutes les informations.

Donc je voulais demander une précision. Vous parlez d'inclure des incitations pour avoir des mesures pertinentes exactes, quel serait l'intérêt de cette dernière phrase dans le premier paragraphe. Je voulais demander à ce que les membres qui ont rédigé ce paragraphe nous expliquent quel est l'objectif de cette phrase dans le paragraphe, on parle d'inclure des incitations pour avoir des mesures anti-abus pertinentes, quel serait le résultat de

cela ? Quelle serait la forme de ces résultats ? C'est une question de précision, si possible.

MANAL ISMAIL: Merci, le Brésil. Y a-t-il des clarifications de la part des rapporteurs ? Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Nous remercions le collègue du Brésil pour sa question également. Mon collègue qui travaille sur les incitations a ajouté cela lui-même donc je n'ai pas de réponse à vous donner tout de suite, il va falloir lui demander lorsqu'il reviendra dans la salle.

Mais je pense que l'esprit ici était de parler d'encourager à ce que les parties contractantes aient un comportement un peu plus responsable au moment de faire le suivi de l'abus du DNS. Mais j'essaierai de poser la question à mon collègue.

Entre-temps, si vous avez d'autres propositions, n'hésitez pas à les faire. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci, Susan. Nous avons deux autres demandes de prise de parole, d'abord Laureen et puis Chris.

LAUREEN KAPIN : Pardon, je ne sais plus quel est le microphone dont je devrais me servir.

MANAL ISMAIL: Le microphone physique.

LAUREEN KAPIN : C'est exactement ce que dit ma collègue Susan. On parle ici de mesures financières qui pourraient être appliquées pour récompenser les parties contractantes si elles peuvent maintenir des niveaux d'abus du DNS qui soient peu élevés.

Chris pourra peut-être apporter d'autres clarifications, mais ce que disait Susan est tout à fait correct.

MANAL ISMAIL: Merci, Laureen. Je vais donner la parole à Chris. Mais on avait également reçu une question par rapport à ce qui a été discuté ici et ce qui avait été discuté au sein du groupe. Je pense que ce qui n'a pas été discuté directement dans les plénières du GAC pourraient être inclus dans la partie des rapports du PSWG. Ce n'est pas qu'on biffe quoi que ce soit, mais on le déplace, on va réagencer les informations.

LAUREEN KAPIN : Oui, je pense que l'idée était de pouvoir mentionner ce qui a été discuté pendant la présentation. Si on se trompe et que vous souhaitiez attirer notre attention là-dessus, dites-le-nous on pourra essayer de le mettre ailleurs, mais c'était ça le but. La présentation a inclus énormément d'informations donc peut-être qu'il y a eu des points qui ne sont pas au bon endroit. Chris, désolée de vous avoir fait attendre.

CHRIS LEWIS EVANS: Aucun problème. Je voulais savoir quelle était la raison pour laquelle on a parlé de mesures au lieu d'indicateurs. Mais, par ailleurs, je pense que la nouvelle phrase dit exactement la même chose que la deuxième. Donc je me demande s'il ne s'avère pas convenable de biffer une de ces deux phrases.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Chris. Bien sûr, on essaie toujours d'être aussi concis que possible. Le Paraguay.

PARAGUAY : Je suis d'accord. Peut-être pourrait-on déplacer la partie du texte qui dit : les solutions peuvent être entre autres, etc. Je ne parle pas de supprimer, mais de le mettre ailleurs, jusqu'à la partie où on dit « a ces sujets », donc les deux premières phrases.

MANAL ISMAIL: Le texte entre crochets devrait, à votre avis, être déplacé ailleurs.

PARAGUAY : Oui, exactement. Je ne sais pas où mais il n'appartient pas à là où il est.

MANAL ISMAIL: D'accord. Et le texte que Chris proposait de biffer, est-ce qu'il a été supprimé ? Chris, est-ce que vous pourriez répéter exactement la partie que vous proposiez de supprimer, avant que l'on passe à la suggestion du Paraguay ?

CHRIS LEWIS EVANS: Oui, merci. Alors je disais que les deux premières phrases disent exactement la même chose. Ce sont des sujets d'importance pour le GAC, l'utilisation malveillante du DNS et peu importe pour moi si on enlève la première ou la deuxième phrase, que ce soit la proposition de Kavouss ou celle qui a été proposée par les porteplumes, cela m'est égal, mais je pense qu'on ne peut pas garder les deux.

MANAL ISMAIL: Merci, Chris. Donc le GAC réitère son opinion préalable par rapport à l'importance de la poursuite des actions du conseil

d'administration en matière d'utilisation malveillante du DNS. À ce sujet, le GAC apprécie le travail continu de l'organisation ICANN. Chris acquiesce. Merci. Voyons si le Paraguay peut reconsidérer la question ?

PARAGUAY : Non, non pour moi c'est bon. Mais pour moi, si on donnait des exemples spécifiques, cette partie devrait être ailleurs. Mais c'est bon comme ça, aucun problème.

MANAL ISMAIL: Merci. Les États-Unis, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci. Je relisais la première phrase, cette proposition semble se concentrer sur trois entités différentes. On parle du conseil d'administration, de l'organisation ICANN et de la communauté. Et je ne suis pas tout à fait sûre que la phrase soit très simple. Au moment de la lire, j'hésite un peu.

Et donc, dans ce sens, les discussions pendant la séance consacrée à l'abus du DNS se sont plutôt concentrées sur le travail de la communauté, bien évidemment, et on a également parlé des signalements et des rapports de l'organisation. Mais je me

demande s'il est logique de garder cette première phrase, de garder le texte tel qu'il a été proposé.

En même temps, je voulais souligner que la Suisse et le Royaume-Uni considèrent qu'il est utile de garder cela dans ce texte et ils avaient fait des commentaires d'intérêt par rapport à ce qui apparaît dans le texte. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci, les Etats-Unis. Je marque ici le texte qui est supprimé. Est-ce que cela reflète votre proposition, les États-Unis ? S'il n'y a personne contre ou si personne n'a d'objection... Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ce deuxième paragraphe ?

Commission européenne, désolée, je n'avais pas vu votre main. Allez-y.

COMMISSION EUROPEENNE : Je suis un petit peu perdue par rapport aux commentaires qui ont été faits par mes collègues du GAC. Je voulais être sûre, et je me rends compte maintenant que les crochets ont disparu. Et donc ma main levée concernait justement la partie entre crochets. Et donc, l'idée c'était de mettre ces trois points pour mieux spécifier les questions importantes et pourquoi chacune de ces questions est importante, car elles sont complémentaires par

rapport à la question plus large de l'abus du DNS. Donc voilà, désolée, c'était pour cela que j'avais levé la main.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Vélmira, et désolée de ne pas avoir vu votre main. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires par rapport au troisième paragraphe ? On peut faire défiler le texte. Chris, allez-y.

CHRIS LEWIS EVANS: Merci, Madame la Présidente. Par rapport au deuxième paragraphe, je pense que quand on parle d'initiative, ce n'est pas au pluriel mais au singulier.

MANAL ISMAIL: Au deuxième paragraphe ?

CHRIS LEWIS EVANS: C'est institut et non pas initiative. Ça devrait institut au lieu d'initiatives.

MANAL ISMAIL: Merci pour cette correction. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport au troisième paragraphe, qui commence par « des

dispositions contractuelles améliorées » ? Chris, est-ce que c'est une ancienne main ?

Maintenant, si nous pouvons faire défiler le texte. Alors, dernier paragraphe, je vais le lire encore une fois, parce que j'ai eu quelques difficultés à le lire la première fois, donc on peut le lire une fois de plus et trouver la bonne tournure.

Donc en se basant sur les discussions de l'ICANN 72 sur la question du hopping de bureaux d'enregistrement et les discussions de l'ICANN 73 sur la question des hopping de noms de domaine où les titulaires de noms de domaine qui semblent être les mêmes sont impliqués dans différents enregistrements de noms de domaine à des fins abusives avec le même bureau d'enregistrement, le GAC a discuté de la question, il a été noté que les titulaires de nom font ce type de démarches plus rapidement et la tendance est de concentrer l'abus dans un petit nombre de bureaux d'enregistrement. L'exactitude des données d'enregistrement permet d'avoir des informations fiables et efficaces ainsi que l'audit permanent des bureaux d'enregistrement fait par le service de conformité contractuelle de l'ICANN pourraient aider les bureaux d'enregistrement à éviter les abus faits par les titulaires et pour aider les bureaux d'enregistrement à reconnaître les abus du nom de domaine qu'ils ont enregistré.

Je pense que j'ai mieux compris la première partie avec la modification apportée, mais la dernière phrase me pose des difficultés encore. Les États-Unis, allez-y.

ÉTATS-UNIS :

Je vois deux choses. Je vais suggérer que, puisqu'il y a eu un ajout qui a été fait au texte, et après le commentaire de Chis, je pense qu'on pourrait marquer la dernière phrase, on pourrait biffer cette dernière phrase. Et je vais suggérer, pour aider les bureaux d'enregistrement à éviter les abus de la part des titulaires de nom et les titulaires de nom... Je pense que l'on pourrait, là, dire la chose suivante : pourrait aider à atténuer les abus, contribuer à atténuer les cas d'abus du DNS.

Voilà ce que je voulais dire, mais je suis ouverte aux suggestions des autres membres du GAC.

MANAL ISMAIL:

Je vois Louisa, du Canada, qui souhaite intervenir.

CANADA :

Merci, Manal, j'espère que vous m'entendez correctement.

MANAL ISMAIL:

Pouvez-vous parler un plus près du micro ?

LUISA PAEZ : C'est mieux ? Nous essayons d'apporter un peu plus de clarté à ce texte. Et donc nous avons des changements à apporter pour que le texte soit un peu plus clair. Je pourrais donc faire passer le texte à Fabien et Benedetta et ce serait plus simple, je pense, ça nous permettrait de gagner un peu de temps. C'est seulement une question de clarté, pour mieux comprendre le texte. Je ne sais pas si cela vous paraît raisonnable.

MANAL ISMAIL: Merci, le Canada. Nous pouvons donc marquer cela, comme vous voulez, et nous pourrions y revenir après. Donc merci beaucoup de cette proposition. Et nous allons bien noter cela et revenir sur le texte une fois que vous aurez apporté les modifications et que vous nous aurez fait parvenir le texte modifié. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? L'Inde ?

INDE : Je pense que la première partie c'est bien, « il a été noté que les titulaires de noms, etc. », mais la deuxième partie n'est pas très claire. Je pense qu'on pourrait dire : il est noté que les titulaires de nom de domaine font cette démarche un peu plus rapidement et on constate une tendance pour, etc. »

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, l'Inde. Je pense que cette manière le texte est plus clair. Et je pense que la proposition était de dire...

INDE : Il y a une tendance à des abus à l'aide des noms de domaine qui sont concentrés dans des bureaux d'enregistrement spécifiques. Mais bien sûr, je suis ouvert à d'autres suggestions.

MANAL ISMAIL: Je pense que nous allons recevoir des suggestions de la part du Canada et ce texte sera distribué sur la liste de diffusion. Le Japon, je ne suis pas sûre à cause du fuseau horaire que le Japon soit disponible ; mais nous allons attendre le Japon pour confirmer les modifications puisque c'est le Japon qui a proposé ce texte.

Je vois qu'il reste 4 minutes. Si vous pouvez faire défiler pour voir si nous pouvons faire quelque chose durant ces 4 minutes restantes.

IRAN : J'ai un commentaire par rapport au paragraphe.

MANAL ISMAIL: Oui, désolée, Kavouss, je n'avais pas vu votre main.

IRAN : Manal, avec beaucoup de respect vis-à-vis de mon collègue japonais, je pense que la première partie de ce paragraphe est explicative, je ne pense pas qu'on en ait besoin, on pourrait parler directement de l'exactitude des données et éliminer la première partie. Parce qu'on ne sait pas très bien qui a dit quoi. Je ne sais pas. Je suggère que l'on garde uniquement la deuxième partie où l'on parle de l'exactitude des données d'enregistrement permettant d'assurer des informations fiables, etc. Je pense que cette partie-là doit être gardée et la première partie il faudrait ne pas la garder. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL: Merci, Kavouss. Je ne suis pas sûre que le Japon soit en ligne à cette heure-ci. L'idée du paragraphe était de faire état de leurs pratiques dans ce domaine. Donc on va attendre leur confirmation. Mais on prend note de votre suggestion, Kavouss. Commission Européenne ?

COMMISSION EUROPEENNE : Je vais essayer d'être brève. Tout d'abord, merci Kavouss pour cette suggestion par rapport à la première partie qui serait, en quelque sorte, répétitive. Mais j'aimerais, puisque les collègues

japonais ne sont pas connectés, je crois que dans la dernière phrase on parlait des tendances qui démontrent une accélération de cette démarche de hopping, et cette phrase montre qu'il y a une accélération de la tendance et je pense qu'il serait peut-être plus approprié de le garder, parce que ça complète un petit peu la description.

MANAL ISMAIL: Merci, Commission Européenne. J'ai les États-Unis, après.

ÉTATS-UNIS : Nous apprécions le commentaire de la Commission Européenne. Je pense que notre réaction concerne le fait de dire que les bureaux d'enregistrement font l'objet d'abus de la part des titulaires de nom. C'est un petit direct, on pourrait le lire hors contexte. Je ne sais pas si la Commission pourrait proposer un texte révisé ? Nous en serions reconnaissants.

MANAL ISMAIL: Commission Européenne, vous souhaitez répondre ?

COMMISSION EUROPEENNE : Je voudrais m'assurer qu'on parle de la même phrase. On parle de cette phrase qui dit « éviter que les bureaux d'enregistrement fassent l'objet d'abus de la part des titulaires de nom ». On parle

de la deuxième partie où on voit des crochets. Mais moi je faisais référence à la phrase qui commence par « il a été noté que ».

ÉTATS-UNIS : Je suis désolée, Vélmira, vous avez raison.

COMMISSION EUROPEENNE : Il n’y a aucun problème.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup. Je note également que nous avons reçu la proposition du Canada par email. Alors si vous voulez vérifier vos emails, pendant que l’on affiche sur l’écran. Je vois aussi que c’est l’heure de la fin de cette séance.

Désolé de vous interrompre, pouvez-vous me dire combien de textes il nous reste à lire ?

FABIEN BETREMIEUX : Je pense qu’il y a quelques modifications par rapport au point numéro 7 concernant les nouveaux gTLD.

MANAL ISMAIL: Je faisais référence à un texte complètement nouveau.

FABIEN BETREMIEUX : Il y a texte sous le point concernant l'exactitude des données d'enregistrement des gTLD, dans la section avis du GAC. Ce texte est nouveau et nous avons ajouté un texte également dans les questions internes par rapport aux discussions qui seront organisées après l'ICANN 74, aux élections du GAC, pardon, qui seront organisées après l'ICANN 74.

MANAL ISMAIL: Nous allons maintenant faire la pause-café. Je vous demande de retourner dans la salle à la demie, nous allons commencer la séance avec la proposition du Canada et puis nous allons avancer, faire de notre mieux pour avancer. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]